



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : DPC2043-0030/96/2019-458PU (corr. A. Marinx)

Réf. NOVA : (corr. DU : )

Réf. CRMS : AA/BXL30001\_647\_ParcRoyal\_entréeMetro\_avisdeprincipe Bruxelles, le

Annexe : 1 dossier

10 -12- 2019

**Objet : BRUXELLES. Parc de Bruxelles et Hôtel de France sis rue Royale, 52.**

Demande d'avis de principe portant sur la création d'un nouvel accès/sortie de secours pour la station de métro Parc. ■ **Avis de principe de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 22/11/2019, reçu le 22/11/2019, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 27/11/2019.

Étendue de la protection

L'arrêté royal du 7 juin 1971 classe comme site le Parc de Bruxelles et l'arrêté du 8 août 1988 classe comme monument les façades et toitures de l'immeuble rue Royale 52 (Hôtel de France de B.Guimard), à Bruxelles, connu au cadastre, Bruxelles, 4e division, section D, parcelle 1516 C.



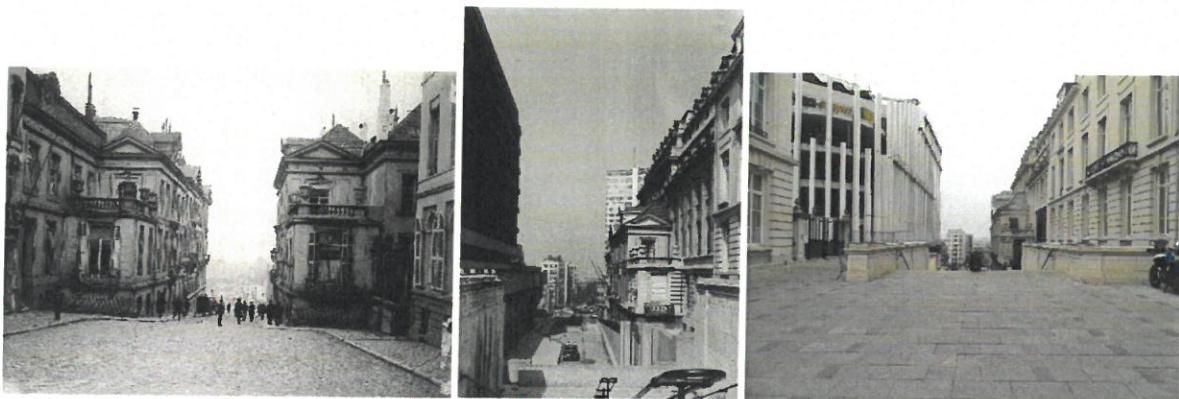
Historique et description des biens

Le Parc de Bruxelles est le premier parc public de Bruxelles. Aménagé à partir de 1775 sur les ruines de l'ancien parc des ducs de Bourgogne et des gouverneurs des Pays-Bas, il s'étend sur environ 13 ha. Initialement, son rôle était de servir de réserve de chasse et il était appelé « La Warande ». Il prendra son allure actuelle à la suite d'une décision de Charles de Lorraine en 1775 qui souhaite lui donner une nouvelle forme « afin d'augmenter de cette manière l'aisance du public et contribuer en même temps à l'embellissement de la capitale et la rendre par ce moyen digne du séjour de la Cour et de la curiosité des

1/4

étrangers ». Le parc de Bruxelles marque une rupture avec le passé, tout en étant aplani et refait (abattage d'arbres en vue du tracé de nouvelles allées, replantation, création de perspectives en patte d'oie inscrite dans une volonté d'ouverture vers l'extérieure, etc.). Dans les années 1970, l'évolution des moyens de transport a conduit à la construction d'une station de métro au sein du parc ; elle a été inaugurée en 1976 et draine depuis énormément de navetteurs qui utilisent son accès unique - non adapté aux PMR -, à l'angle des rues Royale et de la Loi.

L'Hôtel de France est une maison d'angle néo-classique dessinée par l'architecte Barnabé Guimard, probablement élevée en 1777 pour un certain D. Desclée, sous le nom d'Hôtel de France sur lequel sont venus se greffer deux maisons contiguës, de style néo-classique également. Elles ont été érigées à la place d'écuries en 1843 pour celle de droite et avant 1833 pour celle de gauche. En 1893, une demande de permis est introduite auprès de la Ville en vue de la « suppression -du côté de la Montagne du Parc- de l'escalier en pierre de l'entrée et la fermeture de cette entrée » et « l'ouverture - du côté de la rue Royale - d'une nouvelle entrée ». Des transformations à l'intérieur du bâti sont opérées, par l'architecte J.J. Van Ysendijck, telles que la suppression de l'ancien hall d'entrée et la création d'un nouvel escalier, toujours visible aujourd'hui. En 1919, l'architecte Gabriel Charle aidé par l'architecte Albert Callewaert, transforment et reconstruisent les deux bâtisses dont ils unifient les façades sous un enduit peint, dans l'esprit néo-classique. Les trois bâtiments ont ensuite été fusionnés pour abriter l'ancien siège de la banque Hallet. Les façades enduites et peintes s'articulent horizontalement tandis que les étages sont de hauteur dégressive couronnés par une corniche à mutules. Le rez-de-chaussée est souligné par les refends, la corniche ainsi que l'actuel soubassement sont en pierre bleue. L'élévation néo-classique de la façade du bâtiment principal a été préservée jusqu'à aujourd'hui quasi dans son état d'origine. Elle s'inscrit dans la perspective du quartier royal.



Rue Montagne du Parc :1914 (IRPA), 1980 (IRPA), 2019 (CRMS)

La rue Montagne du Parc, située dans le prolongement d'une des allées du Parc, se raccordait à la partie basse de la ville (rue de la Chancellerie) par une pente régulière relativement abrupte. Large de 19 m, elle se caractérisait par un resserrement marqué par des avancées symétriques qui en diminuaient la largeur à quelque 9 m dans la partie basse. Lors des transformations des deux îlots, seule l'avancée de droite fut maintenue; la pente ayant été remplacée par divers aménagements destinés à permettre des accès parking au siège récemment démoli de BNP-Paribas-Fortis. Ces accès seront maintenus dans le cadre de la reconstruction du nouveau bâtiment de BNP dont le chantier est en cours. De la symétrie d'origine, subsistent aujourd'hui le plateau au même niveau que le trottoir de la rue Royale ainsi qu'un escalier monumental cadré par deux courettes de même importance.

### Historique de la demande

Pour se conformer aux réglementations d'accès, dont la nécessaire accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR), et pour permettre sa sécurisation (sortie de secours, etc.), la station de métro « Parc » qui ne possède actuellement qu'un seul accès, doit subir une rénovation en profondeur. Une première série d'interventions concernaient l'amélioration de l'accès existant, avec la création d'un ascenseur débouchant dans le parc au droit de l'escalier existant ainsi que l'aménagement de trappes de secours ailleurs dans le

parc. Après de nombreux allers et retours visant à minimiser l'impact visuel de ces ouvrages, un permis d'urbanisme fut délivré. La création d'un second accès demeurait en discussion.

Au sujet de ce deuxième accès, dans le cadre de la reconstruction du siège de BNP-Paribas-Fortis, la CRMS écrivait (avis du 19/09/2014) : « La CRMS encourage la remise en valeur des rues Baron Horta et Montagne du Parc et elle encourage la création d'un nouvel accès à la station de métro Parc à partir de la rue Montagne du Parc (à mi-hauteur entre les quais et la rue Royale). L'examen des documents introduits montre la présence possible :

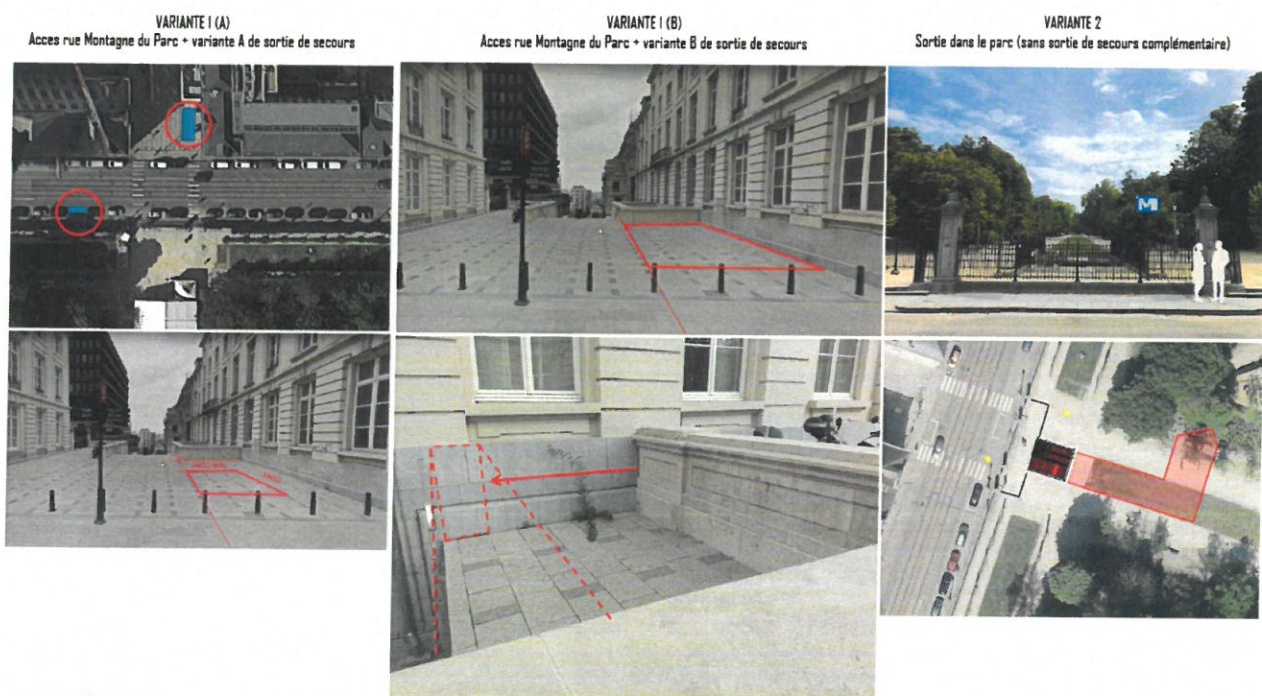
- d'un accès aux pieds de l'escalier de la rue Montagne du Parc ;
- d'un accès en partie haute de l'escalier, le long de la rue Royale.

Ce dédoublement mérite une évaluation plus poussée car l'implantation d'un accès rue Royale, dans l'axe de la rue Montagne du Parc, encombrera une belle articulation de l'espace public et de la ville basse vers le Parc de Bruxelles. »

Une réunion de travail en date du 16 septembre 2019 en présence d'agents de la Direction du Patrimoine culturel (DPC) ainsi que de la Direction de l'Urbanisme (DU), - la CRMS n'était pas conviée -, a permis de présenter les avancées et les alternatives à la création nécessaire d'un nouvel accès et d'une sortie de secours de la station de métro Parc.

### Demande

De cette dernière réunion, se dégagent 3 variantes suivantes pour la création d'un 2<sup>ème</sup> accès de la station de métro Parc, intégrant également une sortie de secours :



La Variante 1 A prévoit un nouvel accès dans le haut de rue Montagne du Parc et une nouvelle sortie de secours rue Royale. La variante 1 B combine l'accès et la sortie de secours dans le haut de rue Montagne du Parc avec une emprise plus importante et donc connexe à l'hôtel de France, classé. Elle impose aussi une reprise en sous-cœuvre du bien classé et le déplacement d'un muret. La variante 2 combine l'accès et la sortie de secours dans le parc classé sur un principe similaire à l'actuelle sortie - entre clôtures - à l'angle des rues de la Loi et Royale. Le SIAMU ne s'est pas encore positionné sur les variantes.

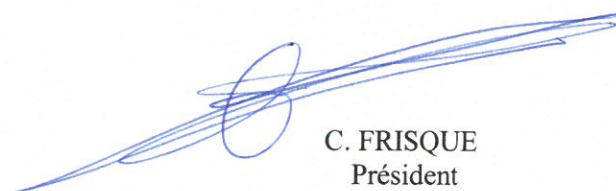
Avis

La CRMS est défavorable à la variante 2, qui prévoit une sortie à l'intérieur du parc classé, au milieu de la perspective, et qui constitue une atteinte inacceptable du site classé. Les variantes 1A et 1B, restent, quant à elle, trop invasives dans la seule partie de la rue Montagne du Parc qui présente encore un aspect symétrique propre à la composition néoclassique. La CRMS demande d'étudier une solution plus respectueuse des principes de composition qui dictent l'ensemble urbain néoclassique du Quartier Royal caractérisé par une cohérence entre l'architecture des édifices et la voirie, par des jeux de perspectives (notamment des artères d'accès vers le Parc) et par des principes géométriques de composition : ordonnance, axialité, symétrie, règles de proportion, simplicité ... La CRMS réitère sa demande de poursuivre la réflexion concernant un accès rue Montagne du Parc, mais situé en contrebas. L'enjeu est ici moins une intervention sur le patrimoine classé (reprise en sous-œuvre, déplacement d'un muret) que le respect d'une logique de composition urbaine, ayant perduré dans le temps et conférant au Quartier Royal sa cohérence, sa monumentalité et sa remarquable valeur patrimoniale.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



C. FRISQUE  
Président

c.c. à BUP-DPC : A. Marinx